

Le 10 octobre 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-312

Action culturelle

Saison culturelle 2023/2024

Contrat de Cession

Producteur « Tréteaux de France »
Spectacle « Bastien sans main »
CHOUET FESTIVAL
Les 17 et 18 février 2024

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « Action culturelle » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver tout contrat d'acquisition ou de cession, à titre gratuit ou onéreux, de droits de propriété intellectuelle (littéraire, artistique, industrielle, brevets, logiciels, développements applicatifs...);

Considérant que le spectacle « Bastien sans main » du producteur « Tréteaux de France » répond à la programmation de la saison culturelle 2023/2024 ;

Considérant le contrat de cession du spectacle de cette compagnie pour un montant de 8 675,48 € TTC ;

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	18 OCT 2023
Publié	

DECIDE

- D'approuver le contrat de cession avec le producteur « Tréteaux de France » portant sur la réalisation du spectacle intitulé « Bastien sans main », pour un montant de 8 675,48 € TTC, comprenant la cession de droit d'exploitation, les repas et le transport ;
- De préciser que ce spectacle sera présenté dans le cadre du CHOUET FESTIVAL les 17 et 18 février 2024 à Saint-Haon-le-Vieux.

Par délégation du conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN
Maire de Roanne